

« Exemple destiné à la mise à disposition du public, limité à la partie technique de l'aménagement conformément aux dispositions de l'article D143-4 du code forestier »

Aménagement forestier

Forêt communale de AVRESSIEUX

Département (s) : -73- Savoie

2010 - 2024

Surface cadastrale 5.8425 ha

Surface retenue pour la gestion 5.84 ha

altitudes extrêmes : 320 m - 395 m

Révision d'aménagement

DRA ou SRA : Rhône-Alpes

Identifiant aménagement

/

DOCUMENT ONE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVRESSIEUX

L'an deux mil dix, le vingt-cinq février, le Conseil Municipal de la commune d'AVRESSIEUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Raymond PERROUSE, Maire.

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 février 2010

Présents : Mmes BELLEMIN - BOVAGNET - HENAU - M. BAILLY -
BERTHIER - CATTAUD - GIRERD - GUICHERD - MICHAL - WALLE
Absent : Néant

AMÉNAGEMENT FORET COMMUNALE D'AVRESSIEUX Période 2010 - 2024

COPIE

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet de révision de l'aménagement de la forêt communale pour la période 2010-2024, établi par l'Office National des Forêts.

Après analyse de l'état de la forêt, les objectifs à assigner à la forêt ont été présentés et arrêtés en concertation avec la commune. Un programme d'actions a été dressé.

Les années de passage en coupe et les règles de gestion sont définies pour la période d'application de l'aménagement. Les travaux susceptibles d'être réalisés sont indiqués à titre indicatif ainsi qu'un bilan financier prévisionnel annuel. Tous ces éléments sont rappelés dans le document d'aménagement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la révision de l'aménagement de la forêt communale d'AVRESSIEUX et le programme d'actions associé.

Le Maire





PREFET DE LA REGION RHÔNE-ALPES

DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
Service régional de la forêt, du bois et des énergies

Département : Savoie
Contenance : 5,84 ha
Révision d'aménagement forestier
Arrêté d'aménagement n° 955

**Arrêté d'aménagement
portant approbation du document
d'aménagement**

**Forêt communale de AVRESSIEUX
2010 / 2024**

Le Préfet de la région Rhône-Alpes,
Préfet du département du Rhône,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU les articles L143-1, R143-2, et R143-3 du Code Forestier ;

VU le schéma régional d'aménagement de Rhône-Alpes arrêté en date du 23 juin 2006 ;

VU l'arrêté ministériel en date du 28 avril 1996 réglant l'aménagement de la forêt communale de AVRESSIEUX ;

VU la délibération du conseil municipal de la commune de AVRESSIEUX en date du 25 février 2010, déposée à la préfecture de la Savoie le 4 mars 2010, donnant son accord au projet d'aménagement forestier qui lui a été présenté ;

VU le dossier d'aménagement déposé le 26 novembre 2010 ;

SUR proposition du directeur territorial de l'Office national des forêts ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La forêt communale de AVRESSIEUX (Savoie), d'une contenance de 5,84 ha entièrement boisés, fait l'objet d'une gestion durable multifonctionnelle satisfaisant prioritairement la fonction de production ligneuse tout en assurant ses fonctions écologique et sociale.

Article 2 : Cette forêt, actuellement composée de douglas (45 %), châtaignier (34 %), épicéa commun (13 %), frêne (4 %), et autres feuillus (4 %), a pour essences principales objectifs, sur 5,07 ha, à l'issue de l'aménagement, le douglas (62 %) et le châtaignier (38 %).
Le reste, soit 0,77 ha, est constitué de peuplements inaccessibles.

Article 3 : Pendant une durée de 15 ans (2010-2024) :

- La partie de la forêt faisant l'objet de production ligneuse, soit 5,07 ha, sera traitée en futaie par parquets au sein de laquelle 2,35 ha seront effectivement régénérés sur les 3,51 ha parcourus et 0,79 ha parcourus par des coupes d'amélioration avec une rotation de 13 ans ;

- Sa partie n'ayant aucune vocation de production ligneuse, soit 0,77 ha, sera laissée au repos ;
- 500 m de pistes de vidange seront remis aux normes afin d'améliorer la desserte du massif ;
- l'Office national des forêts informera régulièrement la commune de l'état de l'équilibre sylvo-cynégétique dans la forêt, et ce dernier mettra en oeuvre toutes les mesures nécessaires à son maintien ou à son rétablissement, en s'assurant en particulier que le niveau des demandes de plans de chasse concernant la forêt est adapté à l'évolution des populations de grand gibier et des dégâts constatés sur les peuplements ;
- les mesures définies par les consignes nationales de gestion visant à la préservation de la biodiversité courante (notamment la conservation d'arbres isolés à cavités, morts, ou sénescents) ainsi qu'à la préservation des sols et des eaux de surface, seront systématiquement mises en oeuvre.

Article 4 : Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture, et de la forêt, et le directeur territorial de l'Office national des forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 17 décembre 2010

Pour le préfet et par délégation,
le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,
pour le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,
le chef du service régional de la forêt, du bois et des énergies,

Lydia VAUTIER

autrier

DOCUMENT ONF

NOTE DE PRÉSENTATION FORÊT COMMUNALE D'AVRESSIEUX AMÉNAGEMENT 2010-2024

Le contexte

La forêt communale d'Avressieux (5,84 ha) constitue un îlot boisé en milieu rural. Elle est composée d'un plateau, planté de douglas et d'épicéas et d'un versant, abrupt en sa partie avale, couvert par un taillis de châtaignier et robinier. L'épicéa n'est plus adapté compte tenu du changement climatique et devra être remplacé à terme par une autre essence.

L'unique piste qui longe la forêt est étroite et le plus souvent gorgée d'eau.

Les enjeux principaux de la forêt

Fonction de production ligneuse La forêt présente un enjeu fort en production. Les plantations de douglas et d'épicéas sont bien venantes et le taillis de châtaignier est dynamique.

Fonction écologique : Enjeu ordinaire (pas de statut de protection réglementaire ni contractuel)

Fonction sociale : Enjeu local, la situation de la forêt, en plaine, limite son impact paysager. Aucun équipement touristique n'est recensé. L'impact de la faune est peu sensible sur la végétation. La chasse est louée à l'ACCA. Pas de captage d'eau en forêt

Fonction de protection : Enjeu local

Les grandes options de l'aménagement

La forêt est traitée en futaie par parquet.

La plantation de douglas (2,36 ha) entre en phase de régénération. L'objectif est de récolter les 2/3 du volume sur pied en 15 ans pour permettre à la régénération naturelle de s'installer.

1,92 ha en taillis simple seront convertis en futaie sur souche de châtaignier par bouquet.

Les épicéas restent en place à titre transitoire jusqu'à ce qu'il atteignent une dimension commercialisable.

Le programme d'actions prévoit :

- pour les coupes

- le passage en première puis deuxième éclaircie des épicéas
- trois coupes de régénération pour le douglas qui doivent permettre de renouveler la moitié de la surface du peuplement au terme de l'aménagement.
- le passage en coupe régénération sur 1,15 ha en deux exploitations espacées 7ans afin de maintenir un état boisé sur le versant.

- pour les travaux

Les rejets de châtaignier feront l'objet, après désignation, d'un élagage et détournage des tiges d'avenir.

La piste sera élargie et améliorée pour permettre le passage des engins forestiers.

Le périmètre sera entretenu.

Bilan prévisionnel

La mise en œuvre de ce programme d'actions devrait permettre de récolter un peu plus de 50 m³/an (9 m³/ha/an) dont 11 m³ environ de taillis. La récolte progresse pour les résineux (premiers passages en coupes et coupes de régénération) et pour le taillis.

Le bilan financier prévisionnel est très positif, au regard de la taille de la forêt. Compte tenu des dépenses pour travaux, il devrait permettre de dégager un solde positif de plus de 1300 €/ an.

DOCUMENT ONF

Éléments signalétiques et administratifs

situation administrative

N° Identification de l'aménagement forestier	
N° Modification d'aménagement (0 initial et chrono des modifs)	
Aménagement de forêt (propriétaire, groupe, fusion)	communale
de...(nom de la forêt ou nom générique si regroupement)	AVRESSIEUX

Numéro du ou des départements de situation	-73- Savoie
N° ONF de la région nationale IFN de référence	715- Entre Jura et Savoie
DRA ou SRA de référence	Rhône-Alpes

Type d'aménagement forestier (1er, révision...)	Révision d'aménagement
Arrêté du (révisions et modifications hors compétence ONF)	
décision du (modifications de compétence ONF)	

Période d'application	année
Année début aménagement	2010
Année échéance aménagement	2024

Détail des forêts aménagées

(au moins 1ère ligne, plusieurs si forêts groupées ou fusion)

dénomination	identifiant national de la forêt	Surface cadastrale	dernier aménagement		
			date arrêté	début	échéance
Forêt communale d'Avressieux	AVRESSIE	5.8425 ha	28/04/1996	1996	2005

Surfaces de l'aménagement

Surface cadastrale	5.8425 ha
Surface retenue pour la gestion	5.84 ha
Surface boisée en début d'aménagement	5.84 ha
Surface en sylviculture	5.07 ha

altitudes extrêmes	minimum	maximum
		320 m

La forêt dans son territoire

Surfaces des fonctions principales par niveau d'enjeu

surface (pour chaque ligne, partition de la surface totale retenue pour la gestion)

Fonctions principales	enjeu nul	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	Total réparti
production ligneuse				6	6
biodiversité		6			6
paysage, accueil, eau potable		6			6
protection contre les risques naturels	6				6

Cadre réglementaire	surface concernée	références ou nom	Conséquences dans l'aménagement
(Parc national, Réserves, sites, monuments, périmètre captage...)			aucun statut réglementaire répertorié

Éléments du territoire orientant les décisions	surface concernée	références ou nom	Conséquences dans l'aménagement
(Parc régional, Charte, ZNIEFF, natura 2000, plans de prévention...)			pas de zonage du territoire pouvant orienter les décisions

Éléments qui imposent des adaptations de gestion

Menaces fortes	surface concernée	Conséquences dans l'aménagement
- Présence d'essences peu adaptées au changement climatique	0.79 ha	Néant : le peuplement est jeune et sera éclairci

Contraintes fortes imposant des mesures particulières

- Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	6 ha	Vidange et stockage sur propriétés privées à négocier au cas par cas - Piste d'accès étroite et gorgée d'eau à améliorer.
- Sensibilité des sols (tassement: sites toujours très sensibles)	1 ha	Glissement localisé sur les fortes pentes en bordure du ruisseau. Maintien de l'état boisé sur ces secteurs : surveillance des embâcles.

Autres éléments impactant fortement la gestion de la forêt

(aéroport, relais hertzien, mitraille, droits d'usage, dégâts tempête...)	aucun élément particulier recensé
---	-----------------------------------

Décisions d'aménagement

Essences présentes dans la forêt	Pourcentage de la surface boisée (pas d'essence "vide")	commentaires associés
dénomination		
Châtaignier	34%	<p>Les résineux sont tous issus de plantations. Les douglas forment une futaie dense.</p> <p>Les frênes, en mélange dans le taillis, sont bienvenus et élancés.</p> <p>Le châtaignier a toujours été traité en taillis simple. Il rejette très bien de souche.</p> <p>Les feuillus divers (robinier 76%, merisier, charme, bouleau, chacun 8%) sont disséminés dans le taillis</p>
Frêne	4%	
Autres Feuillus	4%	
Epicéa commun	13%	
Douglas	45%	

100%

Répartition des types de peuplement	surface gérée	% surface décrite	commentaires associés
Type			
Type 3 (plantation d'épicéa de 25 ans (1985) à strate 3 dominante)	0.79	14%	<p>Le type 3 est dense mais stable. Le peuplement devra être éclairci. Dans le type 1, la futaie de Douglas souffre d'un manque d'éclaircies. (densité 297 tiges /ha, facteur d'élanement > à 90) Sur 0,77 ha le taillis a été exploité en 1999 (T1). Ailleurs, les cépées très denses de châtaigniers et de robiniers, d'environ 60 ans, présentent beaucoup de brins mal conformés (T2). Présence d'endothiose.</p> <p>Le fond du vallon constitue un talus très pentu sur lequel aucune sylviculture n'est envisageable (X) = peuplement hors sylviculture.</p>
(G total 17m ² /ha, G GB : 0,2m ² , Volume/ha : 95m ³ , hm =13m)			
Type 1 futaie réulière de Douglas de 44 ans (1966) à strate 1 dominante	2.36	40%	
(G total 26,8m ² /ha, G GB : 9m ² /ha, Volume/ha :340m ³ , Hm : 33m)			
T1 (taillis simple de châtaignier et feuillus divers)	0.77	13%	
(G total 10 m ² /ha, Volume/ha : 70m ³ , Hm : 12m)			
T2 (taillis simple de châtaignier et feuillus divers)	1.15	20%	
(G total 27,3 m ² /ha, Volume/ha : 167m ³ , Hm : 22m)			
X peuplement hors sylviculture	0.77	13%	
TOTAL	5.84		

Répartition des unités stationnelles	surface gérée	%	commentaires associés
Type			
Type 7-6 hêtraies -chênaies peu humides	5.84	100%	<p>Catégorie des stations "synthèse pour les alpes du Nord et montagne de l'Ain". Cette station présente une variante typique sur sol brun acide : la hêtraie- chênaie à charme et ronce (flore acidophile).</p> <p>Essences principales objectifs potentielles : hêtre, chêne sessile, châtaignier, douglas, robinier.</p> <p>Les potentialités de production sont moyennes à bonnes.</p> <p>Document consultable : http://ddaf73.agriculture.gouv.fr/Observatoire/Atlas/2-foret.htm</p>
TOTAL	5.84		

Traitements sylvicoles	surface concernée	surface aménagement passé	commentaires associés
(fond jaune suivi surfacique, fond vert suivi statistique)			
Futaie régulière dont conversion en futaie régulière		5.84	<p>Futaie régulière par parquet :</p> <p>Résineux (3,15 ha) : le traitement en futaie régulière est optimal pour le rôle de production assigné à la forêt. Pendant la durée de l'aménagement, la régénération naturelle sera recherchée dans le parquet de Douglas. Le parquet d'épicéas, au stade de la jeune futaie, sera amélioré par des éclaircies sélectives.</p> <p>Feuillus (1,52ha) : Taillis de châtaignier à convertir en le renouvelant par trouées. Objectif futaie de petites grumes.</p>
Futaie par parquets dont conversion en futaie par parquets	5.07		
Futaie irrégulière dont conversion en futaie irrégulière			
Futaie jardinée dont conversion en futaie jardinée			
Traitement mixte (méthode combinée, parquets et bouquets)			
Taillis (T)			
Taillis-sous-futaie (TSF)			
hors sylviculture	0.77		
TOTAL	5.84		

Essences principales objectif et critères d'exploitabilité - la colonne précision permet de traiter les cas où une même essence objectif est conduite à des âges d'exploitabilité différents (objectifs différents, qualités potentielle peuplement ou arbre, îlots de vieillissement...) -

Essences principales objectif	précisions	surface en sylviculture	%	age exploitabilité é (suivis surfacique)	diamètre exploitabilité é retenu
Douglas		3.15	62.1%	60	55
Chataignier		1.92	37.9%	50	40
TOTAL		5.07			

commentaires associés

La station permet de maintenir le douglas, par contre l'épicéa n'est pas adapté à une station collinéenne. Il est maintenu à titre transitoire jusqu'à obtention d'une dimension permettant sa commercialisation.

CHOIX DE RENOUELEMENT

Application aménagement passé		surface
Surface à régénérer prévue		1.20 ha
Surface effectivement régénérée		1.20 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée		0.00 ha

commentaires associés

La coupe prévue dans le taillis a été faite en 2002

Choix du nouvel aménagement		surface
traitements avec renouvellement suivi en surface		5.07 ha
Surface d'équilibre (Se)		1.36
Surface disponible à l'ouverture en régénération (Sd)		3.51
Contrainte de vieillissement guidant l'ouverture en régénération (Sm)		0.00
Surface du groupe de régénération (GR)		
Surface à ouvrir (So)		3.51
Surface à terminer (St)		2.35
Surface à reconstituer ou prévue à boiser (c'est à dire sans coupe)		
traitements en Taillis ou TSF		0.00 ha
surface moyenne annuelle à passer en coupe		0.08
traitements avec renouvellement non suivi en surface		0.00 ha

commentaires associés

Âges d'exploitabilités optimums :
Douglas : 60 ans (surface 3,15 ha)
Chataignier : 50 ans (surface 1,92 ha)
Calcul de la surface d'équilibre = $(3,15 \text{ ha}/60 \text{ ans} + 1,92 \text{ ha}/50) \times 15 \text{ ans} = 1,36 \text{ ha}$
La régénération sera entreprise dans le taillis de chataignier âgé de 60 ans (1,15 ha) et dans le parquet de Douglas (1,20 ha à régénérer complètement sur les 2,36 ha du peuplement). Surface prévue régénérée en fin d'aménagement : $1,15 \text{ ha} + 1,20 \text{ ha} = 2,35 \text{ ha}$.
Compte tenu de la faible surface de la forêt, on ne recherche pas l'équilibre des classes d'âge => on cale pas l'effort de régénération sur la surface d'équilibre.

Nécessité d'entreprendre de suite la régénération des Douglas vu la stabilité des peuplements en dérogeant au guide de sylviculture douglasiaie (guide de référence p124, § 4.5)

Engagement environnemental		surface
îlots de vieillissement		
îlots de sénescence		

commentaires associés

Vu la faible surface, il n'est pas prévu d'installer d'îlot de vieillissement ou de sénescence dans cette forêt.

Compatibilité gestion proposée et objectifs Natura 2000	<i>résultat expertise</i>
Natura 2000 : Niveau de compatibilité docob et gestion préconisée	Sans objet - aucun site Natura 2000

commentaires associés ou prescriptions natura 2000 particulières

--

programmes d'actions

Partition de la forêt en groupes d'aménagement

Classement	libellé du groupe	parcelles	surface	rotation
PAR	Groupe de futaie par parquets	1	5.07 ha	
TOTAL			5.07 ha	

Programme des coupes

Année	Unité de gestion	Unité de Programmation	Type de peuplement	Surface parcourue	Code coupe	Classement	Observations	Volume
2011	unique		Futaie de douglas	2.36 ha	RGN		Coupe d'ensemencement	300
2011	unique		Futaie d'épicéas	0.79 ha	E		1 ^{ère} éclaircie	50
2014	unique		Taillis adulte : T2	1.15 ha	RGN		Coupe rase par bouquets de 0,20 à 0,40 ha. Surface totale en coupe rase : 0,60 ha.	90
2018	unique		Futaie de douglas	2.36 ha	RGN		Coupe secondaire dans les secteurs régénérés	100
2021	unique		Taillis adulte : T2	1.15 ha	RGN		Coupe rase par bouquets de 0,20 à 0,40 ha. Surface totale en coupe rase : 0,55 ha.	80
2024	unique		Futaie de douglas	2.36 ha	RGN		Coupe secondaire selon avancement de la régénération	100
2024	unique		Futaie d'épicéas	0.79 ha	AMEL		Coupe d'amélioration	70

Récoltes et bilan financier

Production biologique estimée

en m3/ha/an sur surface sylviculture	10.0 m3/ha/an
soit sur l'ensemble en sylviculture	50.70 m3/an

Bilan annuel des récoltes

	prévisible (m3)	passé (m3)	conditionnel	commentaires associés
Feuillus (f)		8		
Résineux (r)	41	6		
Total tiges (1 = f + r)	41	14	0	
Taillis, houppiers (2)	11	2		
Total bois fort (1 + 2)	53	16	0	
dont % de prod. accid.	0%			
soit en m3/ha/an sur surface totale retenue :	9.02	2.74	0.00	
soit en m3/ha/an sur surface en sylviculture :	10.39	3.16	0.00	

Répartition des volumes par type de coupe

	prévisible (m3)	passé (m3)	conditionnel
Régénération	33		
Amélioration	9		
Autres	11	16	0

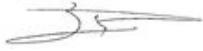
Bilan financier annuel en euros de l'année

	prévisible	passé	conditionnel	
Recettes bois	1 820	231		Le prix des bois prend en compte les contraintes de vidange et de stockage : Douglas : 50 € x 33 = 1650 € Epicéa : 10 € x 9 = 90 € Taillis : 7 € x 11 = 80 € (Absence d'affouage, le croissence de la demande en bois énergie devrait permettre d'atteindre ce prix de vente) Voir détail des travaux en annexe.
Recettes chasse				
Autres recettes				
Dépenses travaux sylvicoles	70	236		
Dépenses travaux infrastructure	330	66		
Dépenses travaux non sylvicoles	80	41		
Bilan	1340	-112	0	
soit en euros/ha/an sur surface retenue pour gestion :	229.45	-19.18	0.00	Le solde largement positif pour la période à venir correspond à la phase de récolte des peuplements mûrs de douglas.
soit en euros/ha/an sur surface en sylviculture :	264.30	-22.09	0.00	

Impôts	28
Frais de garderie (FC)	168
Volume des affouages (FC en m3)	0

Consultations et obligations réglementaires	date	commentaires associés
Consultation communes de situation (FD)		
Délibération de la collectivité propriétaire (FC)	25/2/10	

rédigé le 10/02/2010
par le chef du projet d'aménagement



Gérard Donnadille et Bertrand Riche

vérifié le 17/02/2010
par le responsable de l'unité aménagement



Le Responsable de l'Unité Forêt
Pascal BREDY

Pascal Bredy

proposé le 15/10/2010
par le directeur forêt

DOCUMENT ONF

DOCUMENT ONE



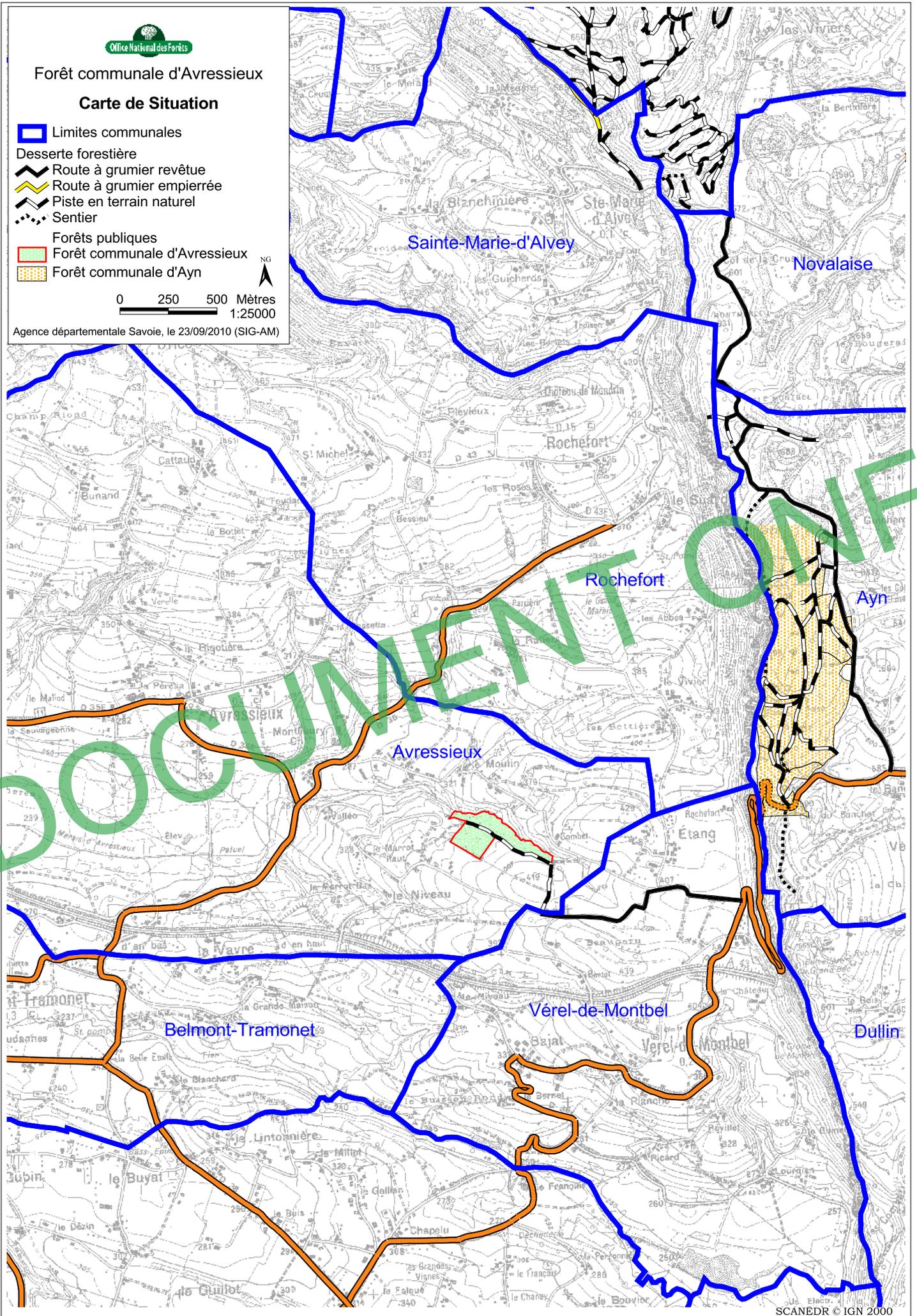
Forêt communale d'Avressieux

Carte de Situation

- Limites communales
- Desserte forestière
 - Route à grumier revêtue
 - Route à grumier empierrée
 - Piste en terrain naturel
 - Sentier
- Forêts publiques
 - Forêt communale d'Avressieux
 - Forêt communale d'Ayn

0 250 500 Mètres
1:25000

Agence départementale Savoie, le 23/09/2010 (SIG-AM)



DOCUMENT ONE

Forêt communale d'Avressieux
2010-2024

Carte d'aménagement

-  Périmètre et parcellaire
-  Desserte forestière
-  Route à grumier revêtu
-  Piste en terrain naturel
- Groupes
-  Hors sylviculture
-  Parquet amélioration châtaignier
-  Parquet amélioration épicéa
-  Parquet régénération châtaignier
-  Parquet régénération douglas

0 50 100 Mètres
1:5000

Agence départementale Savoie, le 27/09/2010 (SIG-AM)

